



Patrimoine - Archives

## ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL

78 boulevard du Général Leclerc 59057 ROUBAIX

03.20.65.38.03

[anmt@culture.gouv.fr](mailto:anmt@culture.gouv.fr)

[ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL](https://www.archives-nationales-monde-du-travail.fr)

Les ANMT réunissent sous le même toit les archives produites par l'ensemble des acteurs du monde du travail. Sont concernées : - Les archives des entreprises industrielles, des entreprises commerciales, des banques et des assurances, - Les archives des organismes professionnels, des syndicats patronaux et ouvriers et des associations créées dans le cadre de la vie professionnelle, - Les archives des architectes ayant joué un rôle important dans le monde professionnel administrateurs, ingénieurs, représentants du personnel, prêtres-ouvriers etc... La vocation des Archives nationales du monde du travail, service à compétence nationale du ministère de la Culture, est de conserver et de mettre en valeur les archives nées des activités économiques et sociales qui présentent un intérêt historique. C'est pourquoi, à la différence des sociétés d'archivage privées, le service prend en charge à titre gratuit des archives sélectionnées en commun à l'exclusion des archives éliminables à court et moyen terme. En dehors de celle des archives des entreprises publiques, les Archives nationales du monde du travail ne font qu'exceptionnellement de la collecte d'archives publiques qui est du domaine de compétence du site de Fontainebleau. Comme les autres services des Archives nationales, le site de Roubaix peut prendre en charge des archives d'origine privée, qu'elles émanent de personnes physiques ou morales (entreprises, associations ou organisations professionnelles) et ceci sous forme de don, de legs, de dépôt ou de dation (Code du patrimoine, livre I, titre II), en vue de les mettre à la disposition des chercheurs. Le don à l'État, comme le dépôt, résulte d'un accord entre les deux interlocuteurs, et non d'une obligation légale ou réglementaire.